

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 2365)

Commission	
Gouvernement	

N° 114

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Hamelet

à l'amendement n° 71 de Mme Hadizadeh

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--